

LES MEMBRES DU COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA VILLE ET DU CCAS DE SORGUES SONT LES SUIVANTS :

Représentants de la collectivité		Représentants du personnel	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
M. LAGNEAU Thierry	M. GARCIA Stéphane	M.DOLADILLE Christophe	Mme DUCHENE Estelle
Mme FERRARO Sylviane	M. SAMBUCHI Christian	M.CHEVALIER Christian	Mme HOUART Annabelle
Mme CHUDZIKIEWICK Pascale	Mme LUDWIG Laetitia	Mme PATTI Mélanie	Mme XICLUNA Virginie
M. COMBES Bertrand	Mme TOVAGLIARI Nicole	Mme CHEVALIER Marie-Ange	M. MASVIDAL François
Membres à titre consultatif : Docteur MOUTON (Médecin de prévention) Mme MAIGRET Aurore (ACFI) Mme MONTIGON Maëlle (Conseillère en prévention)			

Le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail s'est réuni en séance ordinaire le 04 juin 2021 à 9h45.

Ont assisté à la séance :

Représentants de la Collectivité :

Titulaires et suppléants : M. LAGNEAU Thierry, Mme FERRARO Sylviane, Mme CHUDZIKIEWICK Pascale, M. COMBES Bertrand, Mme TOVAGLIARI Nicole.

Membres consultatifs : Mme MONTIGON Maëlle, Mme MAIGRET Aurore, Dr MOUTON Nathalie.

Représentants du Personnel :

Titulaires et suppléants : M. DOLADILLE Christophe, Mme PATTI Mélanie.

Absents excusés : M.CHEVALIER Christian, Mme DUCHENE Estelle.

Nomination des secrétaires :

Mme FERRARO (secrétaire) et M. DOLADILLE (secrétaire adjoint).

Il est procédé à la vérification du quorum : **le quorum est atteint.**

❖ **QUESTIONS DU COLLEGE EMPLOYEUR :**

1) Approbation du précédent compte rendu du CHSCT.

Le précédent PV est approuvé à l'unanimité.

2) Rapport d'activité 2020 de la médecine préventive.

Le rapport de présentation (ci-après annexé) a été transmis au préalable aux membres du CHSCT.

M. DOLADILLE demande quel est le délai possible pour effectuer une visite médicale de reprise dans le cas de la fin d'un arrêt de travail qui tomberait pendant des congés annuels (exemple des ATSEM l'été).

Mme TOVAGLIARI répond que l'agent doit être apte à son poste pour pouvoir prendre des congés et qu'il faut donc programmer une visite aussi rapidement que possible en fonction des disponibilités de l'agent et du médecin de prévention. Elle précise que la visite doit normalement être effectuée dans les huit jours suivant la reprise.

Le Dr MOUTON indique qu'il est possible dans certains cas d'effectuer cette visite juste avant la reprise, notamment dans les cas où un aménagement de poste est à prévoir.

M. DOLADILLE demande des précisions sur le paiement du salaire lorsqu'un agent est en temps partiel thérapeutique.

Mme TOVAGLIARI rappelle les modalités de mise en place d'un temps partiel thérapeutique : cela doit être sollicité par l'agent pour sa reprise, une expertise médicale doit être organisée puis enfin l'agent doit rencontrer le médecin de prévention. Si les deux avis sont positifs, l'agent peut reprendre le travail au pourcentage défini tout en étant payé à 100%, sauf pour les primes (conformément à la réglementation).

M. DOLADILLE affirme que ces modalités de paiement n'incitent pas les agents à reprendre le travail puisqu'ils vont être moins payés que pendant leur arrêt de travail.

Mme TOVAGLIARI rappelle que cela n'est pas le cas puisque l'agent en arrêt de travail, s'il ne cotise pas à l'assurance maintien de salaire, perçoit un ½ traitement au bout de 3 mois d'arrêt (période glissante).

M. DOLADILLE demande si en 2020, les restrictions ont mené à des reclassements.

Mme TOVAGLIARI répond par l'affirmative, dans un seul cas.

Le Dr MOUTON précise que la démarche est d'abord de tenter un aménagement de poste, puis une réaffectation, et en tout dernier lieu un reclassement, après avis du comité médical.

3) Présentation des analyses des accidents de travail avec arrêt de 2021 (au 30/04/2021).

Depuis le début de l'année, deux accidents avec arrêt sont survenus au sein de la collectivité : un au service restauration, et un à la police.

Les analyses ont été effectuées sur les lieux des accidents, en présence des victimes, de leur responsable direct et de la conseillère en prévention, et d'un représentant de l'UNSA (les deux syndicats ont été invités).

Des mesures correctives ont été proposées et devront être mises en œuvre par les services concernés. Certaines ont d'ailleurs été immédiatement appliquées.

M DOLADILLE souligne que cette démarche avec la conseillère en prévention est très positive et amène à mettre en place des mesures d'amélioration des conditions de travail et de réduction des risques.

4) Présentation des plans d'actions principales faisant suite aux inspections de l'ACFI en 2020 (au CCAS et à la police municipale).

Suite aux visites effectuées dans les locaux du CCAS et les locaux de la police par Mme MAIGRET, ACFI au cdg84, fin 2020, deux rapports ont été émis.

Les actions principales ont été intégrées dans des plans d'actions (ci-après annexés), précédemment communiqués aux membres du CHSCT lors de l'envoi des rapports de présentation.

M. DOLADILLE s'interroge sur le bien-fondé d'interdire aux agents de la police municipale de profiter de leurs visites sur le terrain aux commerçants sorguais pour acheter leur déjeuner, au regard du fait qu'ils travaillent en équipe (journée continue) et que le temps nécessaire pour se désarmer et se changer occuperait une grande partie de leur temps de pause.

M. COMBES répond qu'il est normal que les agents ne fassent pas de courses personnelles sur leur temps de travail et précise que cela est valable pour l'ensemble des services.

Il ajoute qu'au regard des spécificités de la police municipale, il propose d'organiser une discussion sur ce sujet avec l'Elu, le représentant de l'UNSA, la Directrice des Ressources Humaines et la responsable de service.

5) Mesures prises pour maîtriser les risques de contagion de covid-19 au sein de la collectivité.

Pour ce point, il s'agit simplement de rappeler que régulièrement, les représentants syndicaux sont informés par la Directrice des Ressources Humaines des dispositions prises par la collectivité dans le contexte de lutte contre la pandémie. Dernièrement, elle leur a communiqué la note de la DGCL du 02/04/2021 (voir rapports de présentation).

❖ QUESTIONS DU COLLEGE EMPLOYE :

Questions de l'UNSA

Questions d'ordre général :

- 1) Suite à l'incendie de l'usine Lubrizol de Rouen, le syndicat UNSA souhaite que les risques professionnels des agents de la collectivité appelés à intervenir en cas de catastrophe, soient évalués par un expert, pour qu'à l'issue, les personnels soient dotés d'équipements appropriés.**

Cette question a été posée en CHSCT en 2019, où en est-on de la demande de la collectivité auprès des entreprises concernées ?

La demande de participation au financement des masques a été adressée à CAPL et Eurengo le 24/02/2021.

M. COMBES indique qu'une réponse négative a été reçue de la part de CAPL le 23/04/2021 et que nous attendons toujours la réponse de Eurengo.

Il ajoute que tenant compte des dépenses très importantes engagées par la collectivité pour mettre en conformité les habitations se situant dans le périmètre de sécurité des deux entreprises Seveso, du fait de la dangerosité de leur activité, il souhaite renouveler la demande et insister pour obtenir une prise en charge partielle des coûts d'équipement des agents.

M. DOLADILLE regrette que ces démarches soient si longues et demande s'il n'est pas envisageable que la ville prenne en charge la totalité de ces coûts.

M. COMBES répond que la collaboration des deux entreprises lui semble importante et pertinente.

Médiathèque :

- 2) **Les bureaux de retours et de renseignements du secteur jeunesse sont face aux baies vitrées, la réverbération est très forte (nous avons eu le même souci avec l'accueil du pôle culturel). Les agents demandent à ce que des stores soient installés, en ce moment les écrans sont rehaussés de façon à protéger les yeux au maximum mais posent de vrais problèmes concernant les cervicales.**

Cette question a été posée en CHSCT en 2020, les autorités nous avaient alors indiqué que des stores allaient être mis en place. Est-ce que ces aménagements peuvent être faits avant la période estivale ?

M. LE MAIRE indique que la demande de pose de stores a bien été formulée lors de la rédaction du budget d'investissement mais que ces travaux n'ont pas été retenus pour 2021. L'arbitrage a priorisé des demandes plus urgentes pour cette année.

Il reconnaît cependant la légitimité de cette requête et espère que cela pourra être retenu sur le budget de l'année prochaine.

QUESTIONS DIVERSES :

Il n'y a pas de questions diverses.

A noter que Mme HOUART, représentante suppléante du personnel étant mutée dans une autre collectivité à compter du 1er juillet 2021, il convient de nommer son remplaçant. Compte tenu du scrutin du syndicat UNSA lors des élections du 6 décembre 2018, c'est Mme TEMPORAL qui sera nommée représentante suppléante. Elle sera convoquée prochainement à la DRH pour valider cette nomination.

La séance est levée à 10h30.

Fait à Sorgues, le 04 juin 2021

La Secrétaire,
Sylviane FERRARO

Le secrétaire adjoint,
Christophe DOLADILLE

Le Président de la Séance,
Thierry LAGNEAU

